



DÉLIBÉRATION

du 20 septembre 2023

Présents : 21 Excusés : 6 6 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 25 SEP. 2023 Publiée, le 26 SEP. 2023 Notifiée, le	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU. Étaient absents excusés : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Türkan RENZO), M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Mme Estelle GOIMBAUD (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Frédéric LEGRAS), Mme Sandrine SUTEAU (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Assistaient également au titre des services : Marie LARDEUX, Fabienne PITON Secrétaire de séance : M. Frédéric LEGRAS Date de la convocation : 14 septembre 2023
Délibération n°23.6.14	VOIRIE – RÉSEAUX - ENVIRONNEMENT Marché d'égavage et de broyage des fonds de fossés de la voirie communale – approbation du DCE et autorisation du Maire à signer le marché par anticipation

Madame le Maire rappelle aux élus que le marché de fauchage et élagage de la voirie communale a été résilié en 2023. Le fauchage de la voirie communale se fera désormais en régie. Il convient de conclure un nouveau marché pour l'élagage et le broyage des fonds de fossés de la voirie communale.

Le dossier de consultation des entreprises a été réalisé par les services municipaux. Il prévoit notamment :

- Un marché pour 3 ans ;
- Un marché non alloti (un seul lot unique) ;
- L'élagage et le broyage des fonds de fossés se feront sur les 154km de voirie communale hors agglomération (domaine public et domaine privé de la Commune), des deux côtés de la voirie ;
- La prestation comprend un nettoyage de la voirie après passage, avec un rejet dans le fossé ;
- Les prestations d'élagage et de broyage de fonds de fossé devront se faire entre le 2 novembre et le 1^{er} mars de l'année suivante ;

Le marché sera publié le 25 septembre avec une remise des offres le 16 octobre. Une négociation sera prévue avec les entreprises à l'issue de la période de consultation.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire ;

Vu l'exposé présenté ;

Vu le dossier de consultation des entreprises réalisé par les services municipaux ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les dispositions concernant les marchés à procédure adaptée

Vu l'article L2122-21-1du CGCT qui prévoit que la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché « peut être prise avant la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue des besoins à satisfaire et le montant prévisionnel des marchés » ;

Vu la présentation en commission voirie – espaces verts - environnement le 6 septembre 2023 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- ▶ **APPROUVE** le dossier de PRO-DCE pour les travaux d'élagage et de broyage de fonds de fossés de la voirie communale pour la période 2023 – 2025 ;
- ▶ **ENGAGE** la procédure de consultation des entreprises conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux MAPA ;
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise la mieux disante, après analyse des offres et avis de la CAO de la Commune.

**Le Maire,
Nadine YOU**

Frédéric LEGRAS
Secrétaire de séance

